



DÉFISCALISATION - MAÎTRISE - CONSEILS

Loi De Robien

***Investissement neuf destiné à la location
non meublée à usage
d'habitation principale du locataire.***

Déduction au titre de l'amortissement égale à 6 %
de la base amortissable les 7 premières années
et 4 % les 2 suivantes.

A l'issue de cette période de 9 ans,
la déduction totale est donc de 50 %.

Il n'est pas possible de proroger l'amortissement
au-delà de 9 ans.

Pas de plafond de ressources des locataires
Possibilité de location ascendants descendants

2 bureaux
12 rue Fred Scamaroni - 14000 Caen
26 A, rue du Matrey - 27400 Louviers
Tél. 0 232 400 609 - Fax. 0 232 503 443
E-mail : dmc@dmc2.fr